RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 33604
Numéro SIREN : 879 742 617
Nom ou dénomination : SushiNext

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 84269

SushiNext
Société par actions simplifiée au capital de 2.750.000 €
Siège social : 59, boulevard Exelmans - 75016 Paris
879 742 617 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 14 DECEMBRE 2020

La soussignée,

Groupe Baelen, société par actions simplifiée au capital de 9.178.810 €, dont le siège social est situé 59, boulevard Exelmans – 75016 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 484 158 779 R.C.S Paris, représentée par son président, Monsieur Pierre Baelen,

Associée unique de la Société,

Après avoir rappelé ce qui suit :

1. Il est envisagé de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire au sein de la Société ;

2. L'associée unique a eu à sa disposition l'ensemble des documents d'information devant lui permettre de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur les décisions à prendre ;

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination de la société FCN en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

Nomination de la société FCN en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'associée unique décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices, la société FCN, société anonyme au capital de 10.758.176 euros, dont le siège social est situé 45, rue des Moissons - BP 40428 - 51065 Reims cedex, ayant pour numéro unique d'identification 337 080 089 R.C.S. Reims.

Les fonctions de la société FCN expireront à l'issue de la consultation de l'associée unique ou, en cas de pluralité d'associés, de la consultation de la collectivité des associés, appelée à délibérer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Fait à Paris, le 14 décembre 2020.

En un (1) exemplaire original.

GROUPE BAELEN
Président
Représentée par Pierre Baelen

SIGNATURE